

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARCHITECTES CONSEIL DE L'ÉTAT
LE 31 MARS 2008

CHRISTINE BOUTIN
MINISTRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les directeurs,
Mesdames et messieurs les architectes conseils de l'Etat,
Mesdames et messieurs.

Je me félicite de cette occasion qui m'est donnée d'évoquer auprès des professionnels que vous êtes les objectifs de nos politiques publiques et les attentes que nous avons à votre égard. Vous exercez en effet vos missions de conseil auprès des services déconcentrés et donc auprès des acteurs de la politique du logement et de la ville sur l'ensemble du territoire français.

L'an prochain, nous fêterons le 20ème anniversaire de la disparition d'un homme auquel nous devons beaucoup : Eugène Claudius-Petit. C'est vrai pour tout ministre du logement et de la ville ; ça l'est plus encore - j'imagine - pour votre profession puisque c'est ce grand résistant qui a créé votre corps en 1950, alors qu'il était ministre de la reconstruction et de l'urbanisme.

J'ai fait, il y a quelques mois, un déplacement officiel dans le département de la Loire, à Saint-Etienne bien sûr mais aussi à Firminy. Dans la maison de la Culture du site Le Corbusier, où les bâtiments sont sortis de terre par la volonté d'Eugène Claudius-Petit, j'ai souhaité animer une séance de travail sur le beau dans la ville. Avec le préfet et le directeur départemental de l'Équipement, nous avons pu conduire une réflexion riche que les acteurs locaux poursuivent.

Aujourd'hui, si vous le voulez bien, j'aimerais d'abord vous parler de la ville.

La transformation de la ville a toujours révélé les mouvements de l'histoire.

Aujourd'hui, nos villes sont malades. Elles souffrent et leurs habitants avec. Elles se défont en périphérie. Elles s'usent en leur sein, avec des poches dégradées et un habitat aussi indigne que celui des tours que nous démolissons dans les banlieues.

Plus grave, elles semblent inaptées à produire la moindre humanité. Le stress écrase ceux qui n'ont pas les épaules et les reins pour supporter le courant rapide de la vie urbaine. La solitude prospère dans un océan humain. Jusqu'à 40 % des logements sont occupés par une personne seule.

Pour quelques quartiers prestigieux et bourgeois, combien d'oubliettes, de trappes et de coulisses obscures ? Mal conçu, l'étalement urbain a accentué la ségrégation sociale, chassé les plus pauvres dans des banlieues sans attrait, frappées de quarantaine.

Il nous revient de penser et d'aménager la France de demain. Ce vaste chantier est la plus grande réforme de structure à venir. Elle conditionnera le bien-être des hommes et des femmes de ce pays, la concorde nationale et le rayonnement futur de la France.

Au moment où le Président de la République vient de fixer un objectif de construction de 500.000 logements nouveaux, dont 120.000 sociaux par an – objectif rappelé lors de son discours de Vandoeuvre-les-Nancy le 11 décembre dernier – au moment où la France se positionne en pionnière avec la mise en œuvre du Droit au logement opposable, le défi qui se trouve devant nous n'est rien de moins que l'invention d'une nouvelle ville, une ville réunifiée qui saura être bénéfique à l'homme, à tous les hommes. A notre tour, comme l'aurait dit Le Corbusier, nous allons devoir « *rendre l'espace heureux* ».

Plus fondamentalement, je suis convaincue que le XXIème siècle sera marqué par deux grandes questions :

- la question du temps, avec une accélération de plus en plus forte,
- la place de l'Homme dans notre société.

Il y a aujourd'hui un manque évident de qualité architecturale « ordinaire » dans nos villes. La plupart des nouveaux immeubles sont « aseptisés ». Dans les espaces péri-urbains, la banalisation des styles, notamment dans les lotissements, et l'appauvrissement du travail sur les matériaux s'est généralisé pour raisons financières mais aussi par manque de recours à des professionnels qualifiés. Nous sommes par ailleurs confrontés à un énorme défi de réhabilitation de nombreux centres-villes où il faut apporter une qualité architecturale tout en respectant le passé.

L'inflation des règlements et des normes a favorisé l'émergence d'une architecture dictée par les bureaux d'étude technique et de contrôle, avec des contraintes financières toujours mises en avant. Et si quelques grands projets, quelques grands noms marquent l'architecture contemporaine – et comment ne pas citer aujourd'hui Jean Nouvel, tout nouveau lauréat du prix Pritzker d'architecture – leurs interventions, sortes de totems urbains, ne participent que de manière marginale à l'édification de nos villes.

Faire le choix de l'architecture s'impose pour rendre nos villes à la fois plus belles et plus habitables. La qualité architecturale doit être offerte à tous et partout, de la maison aux grands espaces publics en passant par l'immeuble collectif.

Faut-il chercher à avoir un style homogène ? Certainement pas. Nous irions d'ailleurs, ce faisant, à l'encontre de la démarche de décentralisation et de subsidiarité qui nous engage à faire émerger les talents là où ils existent. Vous qui êtes des architectes conseil dans les départements vous le savez mieux que quiconque. En revanche, pourquoi ne pas imaginer une réflexion qui aboutirait à un véritable projet politique pour l'architecture, qui proposerait quelques grands principes en écho aux attentes la société ? Certaines villes l'ont initié, il faudrait les encourager toutes.

L'architecture va naturellement devoir prendre en compte les évolutions de la société que j'évoquais à l'instant : l'énergie, les nouveaux matériaux, l'avènement du numérique avec le déploiement de la fibre optique, le vieillissement de la population, le besoin de cohérence entre l'habitat et l'activité économique dans une société de service.

Je pense également au besoin de mobilité : il ne faut donc pas, à mon sens, opposer la ville dense et les secteurs peu denses, l'immeuble et la maison individuelle, la propriété ou la location. Au contraire, nous devons chercher les meilleures synergies, les meilleures articulations susceptibles d'offrir à chacun la liberté de se loger où et comme il l'entend. La ville durable ne sera pas uniquement la ville dense mais aussi la ville fluide et souple, la ville de la mobilité.

La qualité architecturale devra par ailleurs être compatible avec une certaine industrialisation des modes de production des logements car nous avons plus que jamais besoin de faire baisser les coûts de la construction, d'accélérer la production et de proposer des standards de qualité avec un souci de les adapter à chacun pour en assurer la qualité d'usage pour tous.

L'industrialisation est donc à l'ordre du jour, tout comme dans les années 50/60, mais contrairement à cette époque, nous avons bien aujourd'hui à l'esprit que l'Homme type n'existe pas, le Modulor est une utopie, aussi belle soit-elle. Nous devons adapter la ville pour tous. Nous devons mettre l'Homme au cœur de notre politique de la ville et du logement.

Face à ces enjeux de société, les architectes conseil sont particulièrement attendus.

Les objectifs ambitieux fixés par le Président de la République, ainsi que la mise en œuvre des actions issues du Grenelle de l'environnement, vont nécessiter la mobilisation de tous les talents.

La production de logements doit certes répondre à des objectifs quantitatifs, mais doit aussi intégrer des préoccupations de qualité et d'adaptation. A cet égard, des questions comme les économies d'énergie ou encore l'accessibilité, vont être de plus en plus décisives.

Par ailleurs, notre dynamique de construction va fortement interpeller nos politiques urbaines. Il faudra savoir densifier là où cela est pertinent (proximité de la desserte en transports en commun par exemple), sans s'interdire des extensions urbaines indispensables à nos objectifs de construction, mais aussi d'accession à la propriété, en particulier d'accession populaire à la propriété.

Nous devons avoir une approche globale de la ville. Cela signifie :

- la poursuite de la rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires,
- la rénovation de quartiers anciens dans le cadre du futur programme partenarial de requalification des quartiers anciens,
- la planification urbaine qui permette de répondre aux besoins de logement tout en préservant les ressources naturelles.

Sur tous ces sujets, je sais la valeur de votre expertise. Votre indépendance fait de vous des interlocuteurs « hors pair ». Votre compétence et votre exigence, étayées par une longue pratique privée, sont précieuses à tous les stades et à toutes les échelles de la production du logement et de la ville.

Vous contribuez à la fois à améliorer la qualité des projets qui vous sont soumis, mais aussi à sensibiliser les agents de nos administrations et leurs partenaires, améliorant ainsi leur culture urbaine et architecturale, améliorant aussi leur capacité opérationnelle.

Les fonctions de conseil sont d'ailleurs bien reconnues aujourd'hui puisque le Président de la République a évoqué l'intérêt de les développer auprès des collectivités locales, dans son discours sur l'architecture de septembre 2007.

Au-delà de la formulation d'avis, nous voulons pouvoir tabler sur vous pour aider les acteurs du logement à aller de l'avant et à regarder plus loin. Vous ne devez pas avoir peur de dire ce qui doit être dit : « *Promouvoir, susciter, provoquer, permettre l'expression libre de l'architecture au nom de l'intérêt général, face à la médiocrité inévitable et trop constante des intérêts particuliers* » : voilà ce que disait Eugène Claudius Petit, en 1960 ! Dire ce qui doit être dit, c'est votre raison d'être. N'oubliez pas que vous êtes le bras armé de l'Etat stratège.

Vous devez apporter vos conseils pour la politique du logement au niveau local.

Cette politique a évolué fortement au cours des dernières années. Nous sommes passés d'un rythme de construction de 435 000 logements nouveaux par an au lieu de 310 000 avec en particulier 108 000 logements sociaux financés contre 42 000. Ce saut quantitatif s'est accompagné d'une évolution profonde, marquée par les délégations de compétences. Désormais, plus de 50 % des aides à la pierre sont attribuées par les collectivités, qui du même coup, ont mis en place des stratégies locales au travers des Programmes locaux de l'habitat, les PLH.

J'insiste sur le fait que les conseils que vous prodiguez, doivent s'intéresser à toute la chaîne du logement et en particulier au logement des plus modestes de nos concitoyens. Cela concerne plus les DDE que les architectes conseils.

Nos attentes à votre endroit iront crescendo. Vous devez intervenir aux différentes phases des projets, de la programmation jusqu'à la réalisation opérationnelle. D'où l'utilité de pouvoir mettre en place un système de travail efficace avec les directeurs départementaux de l'équipement qui vous permette d'appréhender les principaux projets. Discutez, échangez, débattrez : c'est vraiment primordial à mon sens. Je pense également qu'il est important que vous formalisiez par écrit vos interventions afin que le fruit de vos réflexions soit bien diffusé à l'ensemble des services.

A présent, j'aimerais vous dire quelles sont mes attentes en matière de rénovation urbaine.

La circulaire du 2 mai 2007, cosignée du DGUHC et du délégué interministériel à la ville invitait les services déconcentrés à solliciter de façon plus importante les interventions des architectes et paysagistes-conseils en matière de suivi et de mise en œuvre des projets de rénovation urbaine. Elle a permis de donner des moyens supplémentaires en termes de vacations, avec le soutien de l'ANRU, marquant ainsi la volonté d'adresser un mandat aux DDE pour qu'elles impliquent les architectes-conseil sur ces questions.

Afin de souligner l'importance accordée par le gouvernement à ces sujets, un bilan a récemment été demandé à toutes les DDE. Il vient à peine de m'être transmis par la DGUHC.

Il confirme l'importance de vos interventions qui contribuent à augmenter le niveau d'exigence dans la qualité des projets et à assurer une mise en œuvre satisfaisante. Ce suivi constitue d'ailleurs aujourd'hui l'une des clefs de la qualité. Votre capacité à mettre en évidence des secteurs à enjeux prioritaires permet d'anticiper le travail de suivi. Votre rôle dans la passation des avenants de conventions ANRU va dans le même sens.

Je retiens aussi votre incitation à réfléchir sur les quartiers voisins des secteurs prioritaires, ou sur les équipements publics qui y sont associés, de même que sur l'ensemble des opérations de logement social en général, qui font partie de la rénovation urbaine, qu'elles soient situées dans le périmètre des projets ou non.

Je suis cependant soucieuse de constater que, sur certains territoires, vous êtes, semble-t-il peu ou pas sollicités. Les DDE doivent vous impliquer davantage, partout là où les projets le justifient.

Vous êtes précieux pour nos projets de rénovation urbaine, comme vous le serez demain dans le cadre du plan de rénovation des quartiers anciens dégradés. Je vous invite à vous saisir des dossiers qui vous apparaîtront les plus stratégiques au regard des enjeux locaux. Je vous encourage à créer du débat local, partout là où vous le jugerez nécessaire. Un point par exemple, me semble particulièrement important, ce sont les relations des projets au reste de la ville, dans leur fonction comme dans leur symbole ; leurs relations aux espaces publics, aux différentes strates historiques de la morphologie urbaine.

La valeur du patrimoine architectural et urbain de quartiers de grands ensembles a été parfois négligée.

Il convient donc de tenir compte de cet aspect dans les projets en cours de réflexion et de corriger « le tir » pour ceux qui sont actuellement mis en œuvre. Les services déconcentrés doivent se sentir mandatés sur ces questions.

Je souhaite que les services de l'Etat développent de façon plus systématique des diagnostics partagés, s'intéressant sans tabou et avec objectivité à ce qui peut faire la qualité des grands ensembles et ce qu'il convient d'en préserver : espaces publics préservés de la circulation automobile par exemple, conceptions de logement qui apportent des qualités d'espace aujourd'hui difficiles à retrouver dans la construction neuve et bien sûr, une attention à la qualité architecturale. Je compte sur votre appui pour porter ces préoccupations au cœur des démarches de rénovation urbaine.

Pour conclure, je souhaite prendre quelques engagements envers votre assemblée et dessiner les contours d'une politique de rénovation urbaine plus ambitieuse en matière de qualité et de prise en compte du patrimoine.

-Un mandat plus précis doit être donné à l'ANRU, aux préfets et aux délégués territoriaux adjoints de l'ANRU pour permettre une prise en compte plus forte des enjeux de qualité architecturale et urbaine, de prise en compte du patrimoine architectural et urbain.

-Une stratégie et un mode de travail renouvelés entre les acteurs doivent être développés, qu'il s'agisse des DDE, des SDAP, mais aussi des bailleurs, et des collectivités territoriales ainsi que, pour les projets de rénovation urbaine, de l'ANRU centrale, des délégués territoriaux. Ces processus devront favoriser une position coordonnée entre les services déconcentrés de l'Etat... à même ainsi de faire valoir plus efficacement la qualité architecturale et urbaine des opérations

-En liaison avec le ministère de la Culture et de la Communication, une liste des ensembles urbains faisant l'objet d'opérations programmées dans le cadre de l' ANRU et comportant des caractéristiques patrimoniales remarquables sera établie. Un mode de travail spécifique pourrait être mis en place pour ces ensembles urbains. Je souhaite que des propositions me soient faites dans ce sens.

-Je souhaite aussi que soient mises en place des expérimentations, notamment celles conduites par l'ANRU et ouvertes à tous les maîtres d'ouvrages ou conducteurs d'opérations de logement, visant à redonner le souffle de création architecturale et urbaine qu'a connu aux différentes phases de son histoire le logement : innovation au plan des typologies de logement, de la composition des espaces publics et privés, de la place du logement dans la constitution de l'espace urbain, des relations renouées avec le tissu urbain existant.

-Il nous faut développer les lieux de débats, de workshops (ateliers urbains) et de valorisation avec les acteurs, établissements d'enseignement et de recherche, et les professionnels et en liaison avec l'ANRU et ses délégués territoriaux mais aussi l'ANAH et les agences d'urbanisme quand elles existent, pour mettre en évidence les différents modèles théoriques et pratiques, pour repérer des réalisations exemplaires, et ainsi constituer des références nationales, voire internationales.

Je vais organiser des déplacements locaux, des réunions des acteurs de la politique du logement et de la ville. Je vais notamment mettre sur pied un groupe de travail avec les architectes sur divers chantiers (accession populaire à la propriété, ville durable, qualité architecturale dans la ville et dans la construction des 500 000 logements par an, accessibilité, numérique,...). Je souhaite que vous y soyez associés en tant que tels.

Sans attendre, je vous demande de prendre le temps d'un échange sur le fond avec les DDE des départements dans lequel vous travaillez pour préciser à nouveau vos priorités.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les défis que nous avons à relever ensemble.

La situation prioritaire du logement et de la ville ressemble étonnamment, tant sur le plan de l'ampleur que sur celui de l'enjeu de société, à celle de l'époque d'Eugène Claudius Petit.

Soyons fidèles à son message et à son action en inventant aujourd'hui les nouvelles réponses architecturales que notre société attend.

Je vous remercie.

Seule le prononcé fait foi.